

restrictions. Le public n'a jamais aimé les restrictions. Il lui faut venir aujourd'hui nous parler comme il le fait de «pauvres gens».

Nous n'accepterons pas la clôture. Nous croyons que le gouvernement s'est montré incapable et le NPD particulièrement inapte. Ces gens ont de si sublimes vertus. Les seules personnes capables de comprendre la misère et d'essayer d'y remédier, les seuls députés capables de compassion sont ceux du NPD, du moins le croient-ils. Je peux leur dire que leur manque de principes fait d'eux le nouveau parti débauché. C'est le sens du sigle NPD.

Je propose que nous passions à l'étude de notre motion qui constitue le seul amendement sérieux présenté à la Chambre. C'est la motion n° 14 proposée par le député de Vancouver-Quadra. Je propose que nous discussions du système à deux niveaux. Le gouvernement nous dira peut-être qu'il l'appliquera. Nous admettons qu'il est nécessaire d'imposer des restrictions et nous reconnaissons qu'il faut apporter certaines modifications, mais nous n'aimons pas celles que le gouvernement a proposées. Nous avons notre propre expert ici. C'est un actuaire qui n'est à la Chambre que depuis quelques semaines et qui lui a apporté beaucoup. Nous l'appuyons. Nous nous prononçons contre la clôture. Si le ministre ne se ressaisit pas et n'accepte pas l'amendement du député de Vancouver-Quadra, nous voterons contre le bill en troisième lecture. Nous ne craignons pas les restes éparpillés du NPD car ils ne seront pas ici après les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: La population du Canada repoussera ces faiseurs d'embarras aux prochaines élections. Je suis fier pour ma part de voter contre cette motion, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, animé comme je suis par l'esprit des Fêtes, je signale au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) que je sympathise avec lui et que je le comprends. Il semble atteint de paranoïa aiguë. J'ai rarement vu un député aussi inquiet du NPD. J'estime depuis longtemps que nous pouvons nous implanter à Terre-Neuve et l'élection cet automne du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour) en est la preuve. Mais chaque fois que mon bon ami le député de Saint-Jean-Ouest prend la parole pour nous attaquer ainsi, je me dis que nous devons gagner plus de terrain à Terre-Neuve que nous osions l'espérer. De toute façon, je pense que toute victime d'une paranoïa aussi aiguë mérite notre sympathie et notre compréhension.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Chaque fois que nous débattons une motion proposée en vertu de l'article 75 du Règlement, qui est une motion de clôture, qu'on l'appelle comme on le voudra, les députés d'en face soutiennent toujours que cette disposition étant prévue au Règlement, il faut l'invoquer.

Je voudrais préciser que si les règlements de 1968 ont bien été étudiés en comité de même que l'article 16A qui a été supprimé, les articles 75A, 75B, et 75C ne l'ont, eux, jamais été; ils sont l'œuvre du gouvernement libéral. Je voudrais citer au sujet de la clôture, ou appelez cela comme vous voulez, un

personnage dont tout le monde sait qu'il a été une des sommités dans l'histoire du parti libéral du Canada.

Une voix: Jack Horner.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je veux, bien entendu parler de sir Wilfried Laurier. En 1913, quand les conservateurs de l'époque ont proposé l'adoption du principe de la guillotine, événement marqué à jamais d'une pierre noire, ce grand homme s'y est opposé corps et âme et, si je n'étais pas limité à dix minutes, j'aurais certainement aimé vous lire des extraits des interventions qu'il a faites à cette occasion. Sir Wilfried Laurier a dû être un orateur hors pair, maîtrisant magistralement le verbe. Permettez-moi donc de ne citer qu'un extrait de ses interventions et je suis sûr que les députés n'auront aucun mal à imaginer la voix de ce grand homme s'élever dans cette enceinte. C'est en 1913 qu'il s'est vigoureusement insurgé contre le principe de la guillotine qui a bien entendu été adopté et voici ce qu'il a alors déclaré:

Dieu m'est témoin que je préfère être défait aujourd'hui et être relégué dans l'opposition par suite de cet appel au peuple que de demeurer au pouvoir grâce au bâillon.

Une voix: Honte!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est ce qui se passe actuellement, des libéraux qui croient qu'avec sa majorité, le gouvernement peut recourir au bâillon. Nous nous opposons entièrement à la façon d'agir du gouvernement à l'égard du bill C-14.

Toutes ces remarques qu'ont formulées les députés d'en face ainsi que mon ami paranoïaque, le député de Saint-Jean-Ouest, au sujet du nombre d'amendements que nous avons présentés à l'étape du rapport semblent être à côté de la question ont été faites, je le soupçonne, de propos délibéré. Il y a une ou deux choses dans ce projet de loi qui nous paraissent tout à fait répréhensibles. Nous les retrouvons partout dans le projet de loi et c'est pourquoi nous devons proposer tant d'amendements. Je signale au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) que sa motion aurait été inutile aujourd'hui et que le débat ne se serait pas prolongé s'il avait accédé à trois requêtes importantes. Ces requêtes portent, premièrement, sur la réduction injustifiée des prestations accordées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage.

Ce projet de loi arrive au moment où, grâce au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin), augmente les allocations familiales et les pensions de vieillesse. De plus, plusieurs pensions seront indexées en janvier, le traitement et les indemnités des députés et des ministres sera augmenté en janvier et le premier ministre (M. Trudeau) dit que le gouvernement n'est pas disposé à subventionner le prix du pain et de certains autres produits, mais désire aider ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Pourtant, le gouvernement présente une mesure visant à réduire de 10 p. 100 les prestations d'assurance-chômage. Quelque chose ne va pas. Dans ces circonstances, nous ne nous excusons aucunement d'essayer par tous les moyens de la bloquer, mais si le ministre avait l'honnêteté et le sens du libéralisme que le leader du gouvernement a déjà eu, il se lèverait et dirait: «Nous allons faire la moitié du chemin et nous allons négocier avec vous pour mettre fin rapidement au débat.»